

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 mai 2013**

Décision n° **B-2013-4131**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Louis Blériot et appartenant aux colotis Villaret, Lahaye, Gudelekian, Keshishian, Ricci, Sabat, Garabetian, Hakkar du lotissement Le Pré

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 3 mai 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), M. Calvel, Mme Pédrini, M. Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Barge, Passi, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Rivalta, Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Gelas, Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 mai 2013**Décision n° B-2013-4131**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Louis Blériot et appartenant aux colotis Villaret, Lahaye, Gudelekian, Keshishian, Ricci, Sabat, Garabetian, Hakkar du lotissement Le Pré**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue Louis Blériot à Décines Charpieu, appartenant aux colotis Villaret, Lahaye, Gudelekian, Keshishian, Ricci, Sabat, Garabetian, Hakkar du lotissement Le Pré et nécessaire à la création de la voie nouvelle n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, cadastrée AW 697 pour une superficie de 275 mètres carrés.

Aux termes du compromis, les colotis du lotissement Le Pré céderaient ledit terrain à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AW 697, représentant une superficie de 275 mètres carrés, située rue Louis Blériot à Décines Charpieu, appartenant aux colotis Villaret, Lahaye, Gudelekian, Keshishian, Ricci, Sabat, Garabetian, Hakkar du lotissement Le Pré et nécessaire à la création de la voie nouvelle n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2333, le 10 janvier 2011 pour la somme de 185 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 2112 - fonction 822 et en recettes : compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 mai 2013.